

Montréal, le 16 juillet 2007

Par courriel

Destinataires : Tous les intervenants du dossier tarifaire R-3630-2007 de Gaz Métro

Objet : Demande afin d'obtenir l'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau dans la région du Mont Tremblant – projet Versant Soleil
Dossier R-3642-2007

Le 12 juillet 2007, Gaz Métro dépose auprès de la Régie une demande en vertu des articles 31 (5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi), en vue d'obtenir l'autorisation requise pour réaliser un projet d'extension de réseau dans la région du Mont Tremblant – Versant Soleil (le Projet).

La Régie compte examiner cette demande sur dossier, considérant notamment la justification du Projet en lien avec ses objectifs, les solutions envisagées, ses coûts, sa faisabilité économique, sa rentabilité et son impact tarifaire, le tout dans un contexte de participation financière d'un tiers. La Régie désire également étudier les hypothèses de ventes mises de l'avant par Gaz Métro dans ce Projet.

Les personnes intéressées à participer à titre d'intervenant doivent soumettre une demande d'intervention conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* d'ici le **19 juillet 2007 à 12h00**. Gaz Métro peut soumettre toute objection ou commentaire sur les demandes d'intervention au plus tard le **23 juillet 2007 à 12h00**.

La demande ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son centre de documentation au 800, place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55, à Montréal.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. Me Jocelyn Allard